n'ait accordé que quatre heures de répit, quand ce delai n'était pas même pas suffisant pour renvoyer une reponse. Ainsi des bombes sont tombés sur la ville au beau milieu de la nuit, tandis que les habitants reposaient sans douter du danger. Le général Beauregard rappelle que, d'après les lois de la guerre, un temps moral suffisant doit être accordé aux non-combattants pour quitter une ville menacée. Ce temps varie d'un à trois jours, tandis que le general Gilmore donne quatre heures! Le général confédéré prend texte de ce court délai pour accuser son adversaire de se tourner contre une ville remplie de femmes, de vieillards, d'enfants et de malades, uniquement parcequ'il désespère de réduire les ouvrages qui la défendent. Ce sont là des actes indignes d'un soldat loyal, et, s'ils se renouvellent, si les fédéraux bombardent encore Charleston sans donner aux non-combattants un délai raisonnable pour l'évacuer, le général confédéré saura user de sévères représailles. La lettre se termine par le refus formel d'évacuer le fort Sumter ou l'île Morris, et annonce que des mesures sont prises pour faire partir tous les non-combattants.

Au surplus, les quelques bombes qui sont tombées sur Charleston, tout en causant quelques dommages materiels, n'ont tué ni blessé personne, et le général Gilmore semble avoir renoncé pour le moment à un bombardement qui n'avancerait pas d'un moment ses affaires sur les îles James et Morris.

—On parle beaucoup aujourd'hui du feu grégeois et des terribles effets qu'il produit; mais on est généralement assez peu au fait de la véritable nature de cette préparation mystérieuse. On ignore encore, grâce aux ordres rigoureux de l'administration, la formule d'après laquelle le feu grégeois employé contre Charleston a été composé; mais si l'on ouvre une histoire de Rome, on y trouvera la description complète de cette composition que Beauregard qualifie d'infernale. Composé de naphte, de souffre et de bitume, le feu grégeois des anciens avait pour caractère principal de s'enflammer au contact de l'air et d'augmenter d'intensité au contact de l'eau. Il fut employé pour la première fois par les Romains au siége de Constantinople, vers le milieu du dixième siècle. On le lançait sur l'ennemi au moyen de tubes en cuivre et "il répandait, dit Gibbon dans son *History of Rome*, la mort et la consternation parmi les ennemis."

FAITS DIVERS.

☞ LE GREAT EASTERN.—Le steamer géant, dit le *Courrier des Etats-Unis*, joue décidement de malheur. Sa récente traversée a été des plus laborieuses, et rappelle les péripéties dramatiques dont il a été jadis le théâtre sur les côtes d'Irlande. Pendant la funeste tempête qui a balayé dans ces derniers jours les eaux américaines (et dans laquelle le *Bambridge* entr'autres a péri corps et biens) l'instabilité du *Great Eastern* était telle qu'à un moment, il n'a pas fallu moins de 22 hommes pour gouverner. Les mouvements de roulis étaient si violents qu'une partie des bagages des passagers, incessamment entrechoqués, ont été broyés et répandus dans une confusion inextricable. Ce ne sont pas là malheureusement les seuls accidents à déplorer. Une dame qui tenait son enfant dans les bras a été jetee contre les parois d'une cabine; la pauvre petite créature a eu la tête fracassée et a expiré peu après. Enfin le second officier a eu une jambe cassée et deux hommes de l'équipage ont été grièvement blessés.

—Les eaux de l'Ohio sont devenues depuis quelque temps d'un vert foncé, et elles sont couvertes d'une écume de diverses couleurs; ce changement étonne tous les navigateurs qui n'ont jamais rien vu de semblable. On craint beaucoup que quelques maladies soient le résultat de cet etrange phenomène.

—On vient d'ajouter à la carte de visite un perfectionnement fort ingenieux. Voici en quoi il consiste: aux quatre angles de la carte et un *verso* se trouvent imprimés ces mots correspondant aux divers buts d'une visite: *Affaires, Félicitations, Adieux, Visites.* Lorsqu'on ne rencontre pas la personne qu'on se proposait de voir, on laisse sa carte en faisant une corne à l'angle sur lequel est écrit le mot expliquant la visite. Est-ce, par exemple, un adieu qu'on venait faire, c'est sur le mot *Adieux* qu'on fait la corne.

☞ LA VIANDE DE MULE.—Un officier confédéré, dans un récit detaillé de ce qui se passait à Port Hudson pendant le siége de la place, raconte que ce fut le 1er juillet—le dernier quart de ration de bœuf ayant été distribué aux troupes le 22 juin,—que à la demande des officiers, on abattit pour la manger une mule qui avait été blessée par accident. "Tous ceux qui ont eu part au festin, dit le narrateur, s'en sont léché les doigts," la chair de mule est de couleur plus brune que celle du bœuf, d'un grain plus fin tendre et pleine de suc; sa saveur est celle du bœuf, avec un arrière goût de venaison. Après la première épreuve, il y eut une demande générale et le nombre de mules tuées par le commissariat s'accrut journellement. On a abattu aussi des chevaux, dont la viande fournissait un bon aliment, mais pas aussi delicat que celle de la mule. Les rats, qui abondent généralement dans les camps, étaient extrêmement recherchés. Mais ils étaient devenus rares, parceque les soldats les mangeaient avidement, même avant les jours de disette, dans les derniers temps, c'était un grand luxe, les connaisseurs prétendent que leur chair est plus fine et plus exquise que celle d'un poulet à la reine.

LES CINQ GRANDS LACS.—Le gouvernement des Etats-Unis a voulu connaître les dimensions exactes des grands lacs qu'il possède au nord de son territoire et voici les chiffres officiels qui ont été déterminés à cette occasion:

"Le lac Supérieur mesure 355 milles dans sa plus grande longueur, 150 milles dans sa plus grande largeur et une profondeur moyenne de 988 pieds; sa hauteur au dessus de la mer est de 122 pieds. Sa superficie totale est de 32,000 milles carrés.

"Le lac Michigan a 360 milles dans sa plus grande longueur, 108 milles dans sa plus grande largeur; sa profondeur moyenne est de 900 pieds; son altitude au dessus du niveau de la mer est de 587 pieds; sa superficie totale est de 20,000 milles carrés.

"Le lac Huron; plus grande longueur 200 milles, plus grande largeur 160 milles; profondeur moyenne 300 pieds; hauteur au dessus de la mer 674 pieds, superficie: totale, 20,000 milles carrés.

"Le lac Erié compte 250 milles de longueur absolue, 80 milles de largeur, 200 pieds de profondeur, il est à 55 pieds au-dessus du niveau de la mer, et présente 6,000 milles carrés de superficie.

"Enfin le lac Ontario à 180 milles de long, 65 milles de large et 500 pieds de profondeur moyenne; il domine le niveau de l'Ocean de 262 pieds et développe une nappe d'eau de 6,000 milles carrés.

"La longueur totale de ces cinq lacs est de 1,345 milles et la superficie de 84,000 milles carrés."

LA CRINOLINE.—L'admonestation suivante a été adressée au nom de la reine d'Angleterre aux dames du Royaume-Uni:

"Mesdames:—La reine m'a ordonné de vous exprimer le sentiment douloureux avec lequel Sa Majesté lit le récit quotidien des accidents produits par l'usage de cet objet de toilette indélicat, coûteux, dangereux et hideux, appelé *crinoline*. Sa Majesté croit devoir vous faire connaître avec quel extrême déplaisir elle voit des dames bien élevées encourager par leur exemple un usage qui va tout droit à faire perdre les saines traditions du bon goût. Pour les misérables idiots qui copient servilement les habitudes des personnes qui font autorité, la pitié est le seul sentiment qu'ils inspirent. Mais quant aux dames anglaises, cette invitation à abandonner cette mode dégradante, leur est adressée dans la pensée qu'elles se montreront les dignes modèles de la raison et du décorum dont elles sont les représentants naturels.

"J'ai l'honneur d'être, mesdames, etc.

"Signé: C. B. PHIPPS."

Mariage.

A la Cathédrale de cette ville, par le Rev P Dandurand V. G, Hormidas Renaud, fils de Frs. Renaud Ecr, ci-devant Notaire à St Lin B. C. à Emélie, deuxième fille de Mr. Jacques Morin tous deux de cette ville.

ANNONCES NOUVELLES.

NOUVELLE

LIBRAIRIE.

—o—

LE soussigné informe les citoyens d'Ottawa et des environs qu'il a ouvert un nouveau magasin de livres dans le magasin anciennement occupé par M. C. W. Bangs, Chapelier, rue Sussex, où l'on trouvera un grand assortiment de livres d'école, Anglais, Français; aussi Papier, Envelopes, Encre, Plumes, Cahiers, Crayons, Ardoise, etc. etc., On trouvera aussi un bon assortiment de livres d'histoire et de prières, et blancs de livres de toute grandeur et à bien bon marché.

Le soussigné espère qu'avec un profit raisonnable mériter le patronnage des citoyens d'Ottawa et des environs.

Vous trouverez aussi à cet établisement, les journaux Français publiés dans le Haut & Bas Canada ainsi quetous les journaux Anglais

Thélesphore Turgeon
Libraire et Relieuer
Rue Sussex Ottawa.

MEUBLES! MEUBLES!!

LE Soussigné residant dans la Rue Dalhousie a l'honneur d'annoncer à ses compatriotes et au public en général, qu'il a à son magasin tous les meubles que l'on désire se procurer, tel que Bureaux, Couchettes Sofas, tables, chaises, lave-mains etc. etc.,

Ayant sous son contrôle les *meilleurs ouvriers* de la ville, il recevra en tout temps, toutes les commandes qu'on voudra bien lui donner.

PIERRE DUMAS.
Rue Dalhousie,
Ottawa.

L'HOTEL RUSSELL,

OTTAWA, H. C.

LE Soussigné, propriétaire de l'Hôtel susdit, prend la liberté d'informer ses nombreux amis et le public voyageur qu'il a fait repeindre et remeubler cet établissement commode, dont il a le contrôle; il espère mériter l'encouragement et l'appui du public par les attentions de tous genres qu'il aura pour ses hôtes.

L'Hôtel est prêt pour la réception des visiteurs.

JAMES A. GOUIN.

Ci devant et depuis plusieurs années attaché à l'Hôtel Russell, rue du Palais, Québec.
Ottawa, 15 juin 1863.

London Coffee House.

WM. CHARTRAIN,

Vis-à-vis le Marché Champlain.

Basse-Ville.

QUEBEC.

ON trouvera toujours à cet Hôtel de première classe une **TABLE** bien servie et des liqueurs de première qualité.
Québec, 21 août.

Groceries, Vins, Liqueurs,

ANDREW CAMPBELL,

DE LA RUE SUSSEX.

TIENT constamment les meilleurs GROCERIES, LIQUEURS et VINS de la Ville, qu'il vendra à des prix modérés.

Tous les Médecins de la Ville recommandent ses Liqueurs pour besoins médicaux. En aucun temps de la NUIT et du JOUR, on peut acheter chez lui les articles nécessaires en cas de maladie.

ANDR W CAMPBELL.
Ottawa, 8 juillet 1863.

BOIS ET FORETS.

DEPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE.

Québec, 24 Juillet 1863.

AVIS est par les présentes donné qu'une vente de limites pour la coupe du bois (timber berths), dans les territoires suivants, aura lieu aux places et jours sous-mentionnées, et sera sujette aux conditions aussi sous-mentionnées, savoir:

Territoire St. Maurice; au Bureau de l'Agent des Bois de la Couronne, Trois-Rivières, le 25 d'Août prochain.

Territoire Saguenay; à la Grande Baie, le 28 d'Août prochain.

Territoire Chaudière et Madawaska; au Bureau de l'Agent des bois, Rivière du Loup, (Fraserville,) le 30 de Septembre prochain.

Territoire de la partie inférieure du St. Laurent; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, Trois Pistoles, le 2 d'Octobre prochain.

Territoire Ontario; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, Belleville, le 5 d'Octobre prochain.

Territoire de la partie inférieure de l'Ottawa; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, à Ottawa, le 9 d'Octobre prochain.

Territoire St. François; au Bureau de l'Agent des bois de la Couronne, St. Hyacinthe le 1er d'Octobre prochain.

Territoire Huron, Supérieur et de la Péninsule du Canada Ouest; au Queen's Hotel, Toronto, le 1er d'Octobre prochain.

Conditions de la Vente.

Premièrement. Les limites, suivant leur étendue supposée, plus ou moins, seront offertes en vente, par encan public, à tel point d'ensemble, outre la rente foncière ordinaire, que pourra déterminer le département des Terres de la Couronne.

Les limites seront adjugées aux personnes qui offriront le plus haut bonus.

Le bonus et la rente foncière de la première saison devront être payés, dans chaque cas immédiatement après l'adjudication.

Secondement.—Les personnes à qui les limites seront adjugées, seront tenues de faire tirer les lignes des limites, à leurs propres frais, lorsque cela sera nécessaire, conformément aux instructions qui devront être émanées par le département des terres de la Couronne.

Troisièmement. Toutes les limites, dont il sera disposé sur la rivière St. Maurice et ses tributaires, seront sujettes à une charge annuelle au profit du Fonds du Chemin de St. Maurice, à raison de quarante piastres par cinquante milles carres d'étendue; cette charge devant être payée chaque saison préalablement à l'émanation de la licence.

Quatrièmement. Les licences seront emises, en faveur des adjudicataires, dans l'espace d'un mois, à compter de la date de la vente.

Cinquièmement. Sous tous autres rapports, les limites seront soumises aux règles générales, concernant les bois, maintenant en force ou qui pourront le devenir par la suite.

Pour toute information sur les limites qui doivent être offertes en vente, on pourra s'adresser aux bureaux des bois de la Couronne dans les localités respectives, le et après le Quinzième jour du mois prochain.

On pourra voir, aussi, au Queen's Hotel, Toronto, le et après la même date, un tracé des limites offertes en vente sur le lac Huron.

WM. McDOUGALL.
Commissaire.

COMPAGNIE DU RICHELIEU.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE
ENTRE
MONTREAL ET QUEBEC,
ET
LIGNE REGULIERE
ENTRE
Montréal et les Ports de Trois-Rivières, Sorel-Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption et autres Ports intermédiaires.

Jusqu'à Avis contraire, les Vapeurs de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs Quais respectifs comme suit, savoir:

Le Vapeur *Europa*, Capt. P. E. Cotté, partira du Bassin ordinaire pour Québec tous les lundis, Mercredis et Vendredis soirs, à 7 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan. Les personnes désirant s'embarquer à bord des Vapeurs Océaniques, à Québec, seront certaines de se rendre à temps en prenant leur passage à bord de ce Vapeur, vû qu'un *tender* devra les transporter aux Vapeurs Océaniques, et cela sans charge extra.

Le Vapeur *Columbia*, Capt. J.-B. Labelle, partira pour Quebec tous les Mardis, Jeudis et Samedis soirs, à 7 heures précises, arrêtant, en allant et revenant, aux Ports de Sorel, Trois-Rivières et Batiscan.

Le Vapeur *Napoleon*, Capt. Jos. Duval, partira du Quai Jacques-Cartier pour Trois-Rivières tous les Mardis et Vendredis, 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Sorel, Maskinongé, Rivière-du-Loup, Yamachiche et le port St. François, et partant de Trois-Rivières pour Montréal tous les Dimanches et Mercredis, à 3 heures P. M.

Le Vapeur *Victoria* Capt. Ch. Daveluy, partira du Quai Jacques-Cartier pour Sorel tous les Mercredis et Vendredis, à 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à St. Sulpice, Lavaltrie, Lanoraie et Berthier, et partira de Sorel tous les Lundis et Jeudis matin, à 5 heures.

Le Vapeur *Chambly*, Capt. F. Lamoureux, partira du Quai Jacques-Cartier pour Chambly tous les Mardis et Vendredis, à 3 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, à Verchères, Contrecœur, Sorel, St. Ours, St. Denis, St. Antoine, St. Marc, Belœil, St. Hilaire, St. Mathias, et partira de Chambly pour Montréal tous les Dimanches, à 5 heures P. M., les Mercredis à Midi.

Le Vapeur *L'Etoile*, Capt. P. E. Malhiot, partira du Quai Jacques-Quartier pour Terrebonne tous les Lundis Mercredis et Vendredis à 3 heures P. M., les Samedis à 4 heures P. M., arrêtant, en allant et revenant, au Bout de l'Ile, Rivière-des-Prairies et Lachenaie, et partira de Terrebonne tous les Lundis et Jeudis à 7 heures A. M., les Mardis à 5 heures A. M., et les Samedis à 6 heures A. M.

Le vapeur *Terrebonne*, Capt. L. H. Roy; partira du Quai Jacques-Cartier pour L'Assomption tous les Lundis, Mardis et Vendredis à 3 heures P. M., et les Samedis à 4 heures P. M., arrêtant, en allant et en revenant, à Boucherville, Varennes et St. Paul l'Hermite, et partira de l'Assomption les Lundis et Jeudis à 7 heures A. M., les Mardis a 5 heures A. M., et les Samedis a 6 heures A. M.

☞ Les passagers laissant Ottawa le matin par le Vapeur QUEEN VICTORIA arriveront à Montréal à 4.30 P. M., ou ils seront à temps pour profiter de la ligne.

Pour plus amples informations, s'adresser au Bureau de la Compagnie du Richelieu, No 29, rue des Commissaires.

J. B. LAMÈRE,
Agent-Général.
Bureau de la Compagnie du Richelieu,
Montréal, 27 mai 1863.

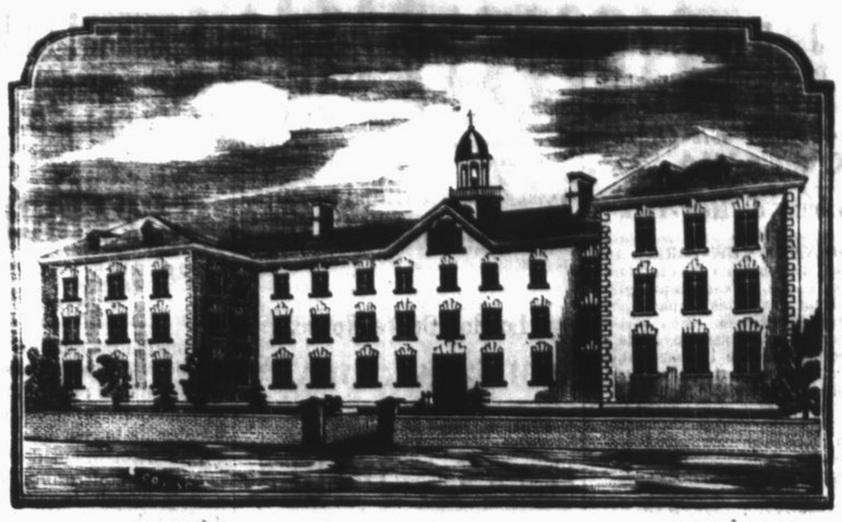

Le College St. Joseph, Ottawa, H. C.

SOUS LE PATRONAGE DE SA GRANDEUR, Mgr., L'EVEQUE D'OTTAWA.

Cet établissement est situé dans une des parties les plus salubres et les plus pittoresque du Canada. Il a été fondé par sa Sa Grandeur Monseigneur J. E. GUIGUES, Evêque actuel d'Ottawa dans le but de procurer à la jeunesse du Canada Central l'éducation que l'on puise ordinairement dans les Collèges.

La cité d'Ottawa ayant été élevée depuis à la haute position de capitale du Canada a acquis un degré d'importance qui a porté Sa Grandeur à donner à son institution une plus grande sphère d'utilité, et rien n'a été épargné par Sa Grandeur pour rendre cet établissement égal en tous points aux autres Collèges de la Province.

L'administration du Collège St. Joseph est confiée à la société des Oblats de Marie Immaculée. Les RR. Pères sont assistés dans leur charge par plusieurs autres professeurs ecclésiastiques et laïques.

Les bâtisses sont spacieuses, bien aérées et possèdent toutes les qualités désirables pour une maison d'éducation. Attenant est une cour de plusieurs arpents d'étendue et une large salle où les élèves peuvent prendre leur récréation les jours de pluie et de grand froid

Le programme des études comprend les quatre littératures, Française, Anglaise, Latine et Grecque, les mathématiques, la Rhétorique, les diverses branches de la philosophie, la musique vocale et instrumentale, et tout ce que l'on enseigne ordinairement dans les meilleurs maisons d'éducation.

Un appareil considérable d'instruments de Physique et de Chimie facilite beaucoup, en ajoutant grandement à son intérêt, l'étude de ces deux sciences.

Mais un avantage incontestable qu'a cet établissement sur tous les autres Collèges de la province, c'est la grande facilité qu'ont les Elèves d'apprendre l'Anglais et le Français. Aussi est-on charmé de voir, chaque année à la distribution des prix des Elèves Canadiens remplir des rôles dans les Pièces Anglaises et "vice versa."

Un cours Commercial confié à des professeurs expérimentés et habiles ont aussi offert à ceux des Elèves qui préfèrent ne pas suivre le Cours Classique.

La discipline du Collége ajoute beaucoup à ses autres avantages. Dans tous les départements on tient la main à ce que l'ordre le plus parfait prévaille. On fait une attention particulière à la propreté, aux convenances, à ces traits de caractère par lesquels les Elèves pourront plus tard se conquérir le respect et l'estime de la société. Inutile d'ajouter que l'éducation religieuse est un des objets spéciaux de la solicitude des Professeurs. Néanmoins, les Elèves protestants ne sont pas tenus d'assister aux exercices religieux de la communauté.

CONDITION:

Pension (lavage compris)	$100.00
Demi-pension	50.00
Externes	16.00

Honoraires du Médecin extra.
Chaque semestre doit être invariablement payé d'avance.

Jusqu'ici les Elèves n'ont pas eu de Costume particulier. Il n'en sera pas encore ainsi pour les Dimanches et les jours où la communauté aura à paraître en public, un uniforme spécial sera requis. La description en sera donnée le jour où les Parents amèneront leurs enfants.

Les Parents et Tuteurs des Elèves voudront bien se rappeler que la rentrée a été fixée au 3 du mois de Septembre. Ils sont instamment priés de les envoyer au jour indiqué.

OTTAWA, 9 Sept. 1863.

PENSIONNAT

Des Jeunes Demoiselles tenu par les Religieuses Sœurs Grises du Couvent d'Ottawa.

—oo—

Les Religieuses Sœurs Grises d'Ottawa s'efforcent de donner aux jeunes personnes que les parens confient à leur sollicitude les vertus et toutes les connaisances convenables à leur sexe. Elles ne négligent rien de ce qui peut contribuer à entretenir ou à améliorer leur santé, à donner l'habitude de l'ordre de la propreté et de la bonne tenue. La position spéciale de la ville d'Ottawa donne la facilité aux élèves de se former à l'etude de la langue anglaise et française. L'air salubre du lieu, une nourriture saine et abondante, et les soins assidus des maitresses, donnent aux parens toutes les garanties désirables pour la santé des élèves.

Enseignement.

Le cours d'instruction comprend la lecture, l'écriture, la grammaire française et la grammaire anglaise, la géographie en anglais et en français, l'usage des Globes, l'histoire ancienne et l'histoire moderne, la littérature, la mythologie, l'arithmétique, la géometrie, l'algèbre, la tenue des livres, la botanique, la physique, la chimie l'Economie domestique le tricotage, l'ouvrage à l'aiguille en tout genre. On donne des leçons de musique, de dessin, de peinture, mais ces leçons diverses doivent être payées en sus de la pension.

Condition de la Pension

Pension	$72.00	Payable par quartier et toujours par avance.
Demi Pension	36.00	
Quart de Pension	16.00	
Musique	20 00	
Usage du Piano	2.00	
Blanchissage	11.00	
Objets nécessaires à l'entretien des pensionnaires	1 65	

Le port de lettres, les soins du médecin, les livres, le papier, les plumes sont à la charge des parens. Aucune déduction n'est faite quand une élève se retire de Pensionnat avant l'expiration du mois commencé.

Trousseau.

Les jours ordinaires, les élèves peuvent porter tel habillement qu'elles veulent, mais les Dimanches et les Jeudis, elles ont en hiver, une robe de merino vert foncé, et en été une robe bleu-ciel ou blanche, outre les robes d'uniforme, chacune doit avoir une quantité suffisante de linge, un lit complet, deux serviettes de deux verges de long et trois quarts de large. Deux voiles de tulle, un blanc et un noir. Un couteau et une fourchette. Trois assiettes. Deux cuillières, une petite et une grande. Un bol pour lethé. Un gobelet d'étain fine.

Les effets de chacune des élèves doivent être numérotés. La forme des robes et des voiles que les élèves doivent porter, sera conforme aux usages reçus dans la maison. Les parens, avant de les faire confectionner, voudront bien prendre les informations nécessaires auprès des maitresses.

Toutes les élèves sont obligées de se conformer au culte public de la maison, mais aucune influence n'est exercée sur leurs principes religieux.

Pour ne pas nuire aux succès des études, les élèves ne recevront de visites que le jeudi. Il n'y aura que les pères, mères, frères, sœurs, oncles, tantes et ceux ou celles qui auraient une autorisation spéciale des parens qui seront admis.

Les vacances annuelles durent six semaines, les Elèves seront libres de passer ce temps dans leur famille ou dans l'établissement.

Les lettres adressées aux elèves doivent être affranchies.

Mademoiselle portera No.

☞ La rentrée des elèves a eu lieu, mardi le 1er Sept.

AVIS.

M. JOS. BELIVEAU prend occasion de son changement de Domicile pour remercier ses nombreuses Pratiques et le Public voyageur en général de l'encouragement qu'il a reçu d'eux depuis cinq ans à l'Hotel Richelieu. Ayant loué cet Etablissement de nouveau, Rue St Vincent, No. 35, M. Béliveau se propose de continuer sa surveillance personnelle et son attention particulière au comfort de ses Pensionnaires et des Voyageurs qui voudront bien descendre à son nouvel Etablissement.

Une Diligence Quotidienne

Partira de l'Hôtel Richelieu, Rue St. Vincent, tous les Matins, à SEPT heures, pour Glasgow.

JOS. BELIVEAU,
Propriétaire.
26 août.

CONTRAT DE LA MALLE.

DES SOUSMISSIONS adressées au Maitre Général des Postes, seront reçues à Québec, jusqu'à MIDI, VENDREDI, le 11 SEPTEMBRE, pour le transport des Malles de Sa Majesté, six fois par semaine chaque route, pendant la clôture de la navigation entre

OTTAWA et CARILLON
CLARENCE et GRENVILLE
GRENVILLE et CARILLON
CARILLON et VAUDREUIL.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du Contrat proposé peuvent être vus et des formules de Soumissions obtenues aux principaux bureaux de Postes sur ces routes.

EDWIN KING,
Inspecteur des B. P.
Bureau des Inspecteurs des B. P.
Montréal, 30 Juillet 1863.

JEU DE BOULE.

TENU PAR

T. BELLEFEUILLE,

RUE RIDEAU.

T. BELLEFEUILLE a ouvert le Salon et le JEU de BOULE occupés et tenus ci-devant par M. Post. M. Bellefeuille invite ses amis et le public en général à venir le visiter. L'ordre le plus parfait régnera tout le temps.

ECOLE NORMALE JAQUES-CARTIER

LA rentrée de l'Ecole Normale Jacques-Cartier aura lieu JEUDI, le 10 SEPTEMBRE prochain, à 6 heures du soir. MM. les Elèves voudront bien se rappeler: 1o. qu'ils doivent apporter leurs certificats et leur extrait de baptême; 2o. que le costume est obligatoire; 3o. que la pension se paie d'avance par quartier.

Le Principal
H. A. VERREAU, Ptre.
Montréal, 26 août

CONCOURS PROVINCIAL AGRICOLE.

ET

Industriel pour 1863.

OUVERT

AUX DEUX CANADAS.

Aura lieu à la

CITÉ DE MONTRÉAL.

MARDI, MECREDI, JEUDI et VENDREDI
Le 15, 16, 17 et 18 septembre.

DANS LE PALAIS DE CRISTAL.

Rue Ste.-Catherine et sur le terrain dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Ste.-Catherine et Sherbrooke.

Prix offerts, 10,000 à 12,000.

On peut se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée, dans le département agricole, du secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 109, Graig, ou des Secretaires des Sociétés d'agriculture de Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au sécrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St.-Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samdi le 15 août prochain, au bureau du Secrétaire, No. 109 rue Graig à Montréal. Pour les produits agricoles on recevra des entrées jusqu'à samedi le 22 août.

Dans le département industriel les entrées devront être faites le ou avant le 1er septembre au bureau de le Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemins de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations s'adresser au soussigné, Secrétaire-conjoint du Conseil Agricole.

GEORGE LECLERE.
Séc. de la Chambre d'Agriculture.
A. MURRAY.
Séc de la Chambre des Arts et Manufactures
7 juillet 1863. 60